Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260606-D2026_06_03_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 29 mai 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER, M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER, M. Loïc BERTHOU, M. Thierry GUILLOU.
Mme Gisèle GOURONNEC, Mme Caroline KERAMBRUN, Mme Lydia LE CHARLÈS, Mme Coralie LE MERRER et Mme Sophie RANNOU.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : M. Thierry GUILLOU

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 11

RECONDUCTION EXPRESSE POUR 2026 DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES ENTRE LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE KERBORS POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire expose que l'entretien de la station est une mission lourde pour l'agent du service technique. Depuis 2022, le service assainissement collectif de Lannion Trégor Communauté a repris à sa charge l'entretien de la STEP et du poste de relevage avec ses Services.
La commune de Kerbors conserve uniquement l'entretien des espaces verts de l'Assainissement Collectif en particulier de la STEP.

VU la convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Kerbors pour la gestion de l'assainissement collectif en date du 16 juillet 2018, notamment les articles 8 et 9,

Considérant que la commune de Kerbors inscrira pour sa part les dépenses et les recettes relatives à la mise à disposition de son agent, pour la gestion de l'assainissement collectif dans le budget primitif 2026, et que Lannion-Trégor Communauté inscrira au budget primitif 2026 les montants relatifs à cette convention,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, que :
- La convention de mise à disposition des services entre Lannion-Trégor Communauté et la commune de Kerbors pour la gestion de l'assainissement collectif en date du 16 juillet 2018 soit reconduite pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

MAIRIE DE KERBORS (Côtes-d'Armor)

Délibération n° 2026-06-03